

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Syndicat Mixte Interdépartemental
d'Aménagement du Chéran
60 C chemin du Moulin
74150 MARIGNY-SAINT-MARCEL**

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le 2 avril à 20 heures
Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yohann TRANCHANT à Cusy

Nombre de délégués titulaires présents : 13

Nombre de délégués suppléants présents et votant, remplaçant un délégué titulaire absent : 1

Nombre de pouvoir : 3

Date d'envoi de la convocation le 12 mars 2024

Titulaires présents :

Serge DEPLANTE, Alexis BUTTIN, Jean-Pierre LACOMBE, Yohann TRANCHANT, Francis VAUJANY
Jean-François BRAISSAND
Agnès BARILLIER, Roland DUBOIS, Patricia MERMOZ, Gilles REY
Daniel ROCHAIX, Hervé FERROUD-PLATTET, Eric DELHOMMEAU

Titulaires absents :

Martine VIBERT
David DUBOSSON, Françoise MUGNIER
Vincent BOULNOIS, Jean-Pierre FRESSOZ, Max JOLY

Suppléants présents prenant part aux votes :

André VUACHET

Pouvoirs

Françoise MUGNIER donne pouvoir à Patricia MERMOZ
Vincent BOULNOIS donne pouvoir à Eric DELHOMMEAU
Jean-Pierre FRESSOZ donne pouvoir à Hervé FERROUD-PLATTET

Agnès BARILLIER a été élue secrétaire de séance

Réf : D_B_002_24

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Président présente à l'assemblée le compte administratif 2023 du SMIAC.

La balance des comptes s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement

Résultat antérieur reporté : 408 155.75 €

Dépenses de l'exercice : 358 217.07 €

Recettes de l'exercice : 610 304.50 €

Résultat de l'exercice : 252 087.43 €

Résultat à reporter sur 2024 : 660 243.18 €

Section d'investissement

Résultat antérieur reporté : - 384 826.00 €

Dépenses de l'exercice : 713 538.51 €

Recettes de l'exercice : 564 540.50 €

Résultat de l'exercice : **- 148 998.01 €****Résultat à reporter sur 2024** **- 533 824.01 €**

CONSTATANT un écart de 0.05 € du résultat antérieur reporté de la section d'investissement, lors de la saisie au Budget Primitif 2023,

Monsieur le Président ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré, le Comité Syndical

DECIDE A L'UNANIMITE

DE PRENDRE EN COMPTE le résultat antérieur reporté d'un montant de - **384 826.05 €** conformément à la délibération n° D_B_002_23 du 4 avril 2023.

D'APPOUVER le compte administratif 2023 qui présente à la clôture de l'exercice 2023 un excédent de fonctionnement de **660 243.18 €** et un déficit d'investissement de **-533 824.06 €**.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Président,

Yohann TRANCHANT

La secrétaire de séance

Agnès BARILLIER

Votants	
Pour	16
Contre	0
Abstention	0